



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04
www.fr.ch/dsas

Autorisation de pratique

La Direction de la santé et des affaires sociales

Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé ;
Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins ;
Vu les autorisations de pratique délivrées par les cantons de Vaud et du Jura ;
Vu le préavis du Service de la santé publique,

autorise

Stéphane Montavon

né le 2 février 1960, GLN 7601000279699

à pratiquer dans le canton de Fribourg la profession de

médecin vétérinaire

persuadée qu'il se conformera aux dispositions légales en vigueur.

Donné à Fribourg, le 14 décembre 2020

AC Demierre
Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

